

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 217

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 60

« Contrôle et exploitation aériens »

À la seconde phrase de l'alinéa 10, substituer au mot :

« après »

les mots :

« dans les conditions prévues par ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.